



Évaluation de l'Initiative d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

RAPPORT FINAL

Décembre 2021

**Division de l'évaluation
Secteur d'audit interne et d'évaluation**

REMERCIEMENTS

Le dirigeant principal de l'audit et de l'évaluation souhaite remercier le Groupe de travail sur l'évaluation, l'équipe de l'évaluation et les personnes qui ont fourni des réflexions et des commentaires dans le cadre de la présente évaluation. Les participants à l'évaluation comprenaient des employés du ministère de la Justice du Canada, des représentants d'organisation des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'organisations non gouvernementales, ainsi que d'autres intervenants.

ACRONYMES

ACS+	Analyse comparative entre les sexes plus
AJEF	Association des juristes d'expression française
AJEFO	Association des juristes d'expression française de l'Ontario
CLOSM	Communauté de langue officielle en situation minoritaire
DAI	Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration
EDI	Équité, diversité et inclusion
FAJEF	Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.
FPT	Fédéral-provincial-territorial
GTE	Groupe de travail sur l'évaluation
IDPLF	Institut de développement professionnel en langue française
MJ	Ministère de la Justice
QCGN	Quebec Community Groups Network
RNFJ	Réseau national de formation en justice

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
1 INTRODUCTION	1
1.1 Objet de l'évaluation	1
1.2 Portée de l'évaluation	1
2 PROFIL DU PROGRAMME	1
2.1 Aperçu du programme	1
2.2 Structure de gouvernance	2
2.3 Ressources	3
3 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	3
3.1 Examen des documents et des données	3
3.2 Examen des dossiers	4
3.2.1 Entrevues auprès d'informateurs clés	4
3.3 Études de cas	5
3.4 Prise en compte de l'analyse comparative entre les sexes plus.....	5
3.5 Contraintes, limites et atténuation	6
4 OBSERVATIONS	7
4.1 Pertinence	7
4.1.1 Pertinence de la stratégie actuelle	7
4.1.2 Harmonisation avec les besoins des intervenants	8
4.2 Efficacité	11
4.2.1 Aperçu des activités financées	11
4.2.2 Accès à l'information juridique dans les deux langues officielles.....	13
4.2.3 Capacité du système de justice à fonctionner dans les deux langues officielles.....	16
4.2.4 Comité consultatif et Groupe de travail fédéral-provincial-territorial	18
4.3 Conception et exécution	19
4.3.1 Stratégie de mesure du rendement.....	19
4.3.2 Considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion	19
4.4 Efficience	21
4.4.1 Processus d'allocation des fonds	21
5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	21
5.1 Conclusions	21
5.2 Recommandations.....	22
Annexe A : Modèle logique	23
Annexe B : Les enjeux et questions d'évaluation	24
Annexe C : Résumés des études de cas	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources financières allouées à l'Initiative pour la période couverte par l'évaluation (en millions de dollars).....	3
Tableau 2 : Financement alloué entre 2017-2018 et 2020-2021	11

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition du financement alloué, par volet clé (2017-2018 à 2020-2021).....	122
Figure 2 : Répartition du financement alloué entre les principales catégories de bénéficiaires (2017 2018 à 2020-2021).....	1213
Figure 3 : Cycle d'activités	14
Figure 4 : Information sur la vaccination.....	15
Figure 5 : Éléments clés des activités de formation linguistique.....	17

RÉSUMÉ

Introduction

L'évaluation de l'Initiative d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles (Initiative) a été menée par la Direction de l'évaluation du ministère de la Justice (MJ) et vise les exercices 2017-2018 à 2020-2021. Elle a été réalisée conformément à la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et a tenu compte du processus de responsabilisation plus large lié au *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023*.

L'évaluation a porté sur les résultats obtenus grâce à ses deux principaux piliers (Information et Formation) et les activités entreprises à l'appui du Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles (Comité consultatif)¹ et du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT). Elle comprenait des questions sur la pertinence de l'Initiative, particulièrement à la lumière des besoins dans les régions où il y a de plus faibles concentrations de communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), ainsi que des besoins des populations mal desservies. L'évaluation a également porté sur les activités entreprises par la Direction des langues officielles et la Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration (DIAI) de la Direction générale des programmes pour appuyer la mise en œuvre et la gestion de l'Initiative.

Description du programme

L'Initiative aide les Canadiennes et Canadiens vivant au sein d'une CLOSM à avoir accès à de l'information juridique concernant leurs droits et responsabilités dans la langue officielle de leur choix, ainsi qu'à un système de justice qui répond à leurs besoins dans cette langue. Pour ce faire, l'Initiative comprend deux principaux piliers :

- Le pilier Information appuie les activités qui visent précisément à offrir de l'information juridique pour aider les membres des CLOSM à connaître leurs droits, leurs obligations et leurs responsabilités dans la langue officielle de leur choix.
- Le pilier Formation consiste à former des professionnels de la justice bilingues et à perfectionner leurs connaissances dans le but d'améliorer leurs compétences linguistiques, renforçant ainsi leur capacité à offrir des services en français à l'extérieur du Québec et en anglais au Québec, dans le cadre de leur travail au sein du système de justice.

L'Initiative appuie le Comité consultatif, dont le mandat est de réunir des représentants du ministère de la Justice, des organismes communautaires, des centres de jurilinguistique et des facultés de droit situés dans les CLOSM. Elle appuie également le Groupe de travail FPT sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles, lequel comprend des représentants du Ministère, du Service des poursuites pénales du Canada, et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Enfin, l'Initiative fournit un financement de base et un financement de fonctionnement pour renforcer les capacités internes et la stabilité financière des organismes admissibles œuvrant dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

¹ Le mandat du comité consiste à promouvoir la consultation, l'échange de renseignements et la création de partenariats entre le Ministère, les représentants juridiques dans les CLOSM et les porte-parole de ces communautés relativement aux questions touchant l'accès à la justice dans un milieu de langue officielle en situation minoritaire.

Constatations

Pertinence

L'Initiative découle de la responsabilité du MJ de veiller à ce que le gouvernement fédéral soit appuyé par des services juridiques de haute qualité et à ce que le système de justice canadien soit équitable, adapté, accessible et fidèle aux valeurs canadiennes. Le Ministère doit s'acquitter de cette tâche en conformité avec le cadre général prévu à la Constitution canadienne, y compris toutes les dispositions linguistiques applicables.

Pour appuyer cette vision, l'Initiative fournit un financement de base à divers organismes qui font la promotion de l'accès à la justice dans les deux langues officielles, ainsi qu'un éventail de projets et d'activités qui permettent aux membres des CLOSM d'être bien informés sur leurs droits et obligations dans leur langue officielle. De plus, l'Initiative améliore la capacité des tribunaux et du système de justice en général de fonctionner dans les deux langues, et permet aux intervenants communautaires et aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de faire du réseautage, de collaborer et d'établir un dialogue qui porte expressément sur les différents aspects entourant les langues officielles de l'accès à la justice. Enfin, l'Initiative est la plus importante contribution du MJ à l'atteinte des objectifs du *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023*².

Depuis sa création, l'Initiative répond aux besoins des différents groupes de personnes qui vivent dans les CLOSM. Des efforts sont aussi déployés, particulièrement au moyen d'une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), pour bien comprendre l'éventail des besoins, y compris ceux des personnes et des collectivités plus isolées ou marginalisées. Les domaines du droit les plus importants où il est nécessaire de fournir de l'information juridique sont le droit de la famille, le travail et l'emploi, le droit successoral, le droit de l'immigration, et le droit pénal.

Efficacité

Information juridique

Les constatations de l'évaluation indiquent que des progrès importants ont été réalisés en vue d'atteindre les objectifs établis relativement au volet Information de l'Initiative. Un vaste corpus de documentation pertinente sur les domaines prioritaires du droit, comme le droit de la famille, le logement, le travail et l'emploi, le droit successoral et le droit de l'immigration, est accessible tant en anglais (au Québec) qu'en français (dans toutes les autres régions du Canada), surtout grâce au travail de CliquezJustice, d'Éducaloi et des centres de jurilinguistique. Cette documentation comprend de l'information en ligne, des vidéos et des documents en format papier, tous rédigés pour un large public. En outre, des travaux ont été entrepris pour cerner les nouveaux besoins en information juridique, comme ceux liés à la santé mentale, aux services offerts aux victimes d'actes criminels, et aux faillites.

² La *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les langues officielles* exigent que le gouvernement fédéral tienne des dialogues avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire et fasse la promotion de la reconnaissance et de l'utilisation des langues officielles au Canada et au sein de son gouvernement. À cette fin, le Plan d'action 2018-2023, la quatrième stratégie horizontale quinquennale du Canada, a été élaboré en vue d'aider le Canada à atteindre des objectifs mesurables et fondés sur des données probantes à l'appui de la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et du bilinguisme des Canadiens.

Dans cette optique, il existe un réseau complet d'organismes qui offrent des activités d'information, notamment des cliniques d'information juridique et des organismes communautaires qui ont déjà établi une relation de confiance avec des personnes et des collectivités plus difficiles à joindre et qui sont privées de leurs droits. L'évaluation confirme la nécessité d'élargir davantage les stratégies de diffusion en s'appuyant sur les forces existantes des organismes bénéficiaires afin de joindre un plus grand nombre de personnes au sein des populations ciblées.

Les organismes financés réévaluent régulièrement leur approche, en fonction de l'expérience acquise et de la rétroaction reçue des personnes qu'ils ont servies et de leurs partenaires organisationnels. Dans ce contexte, l'Initiative s'est révélée suffisamment souple pour permettre aux organismes d'apporter les changements nécessaires à leur approche.

Formation

L'Initiative s'est révélée être le moteur des efforts déployés au Canada pour améliorer la capacité du système de justice de fonctionner dans les deux langues officielles. Elle a facilité le processus d'identification des besoins et d'établissement des priorités, et a soutenu les organismes qui ont élaboré et offert avec succès des activités de formation à diverses catégories de professionnels de la justice à l'aide d'un éventail de publications, dont les ressources développées par les centres de jurilinguistique. Force est de constater que les activités financées permettent aux professionnels de la justice de perfectionner leurs compétences et d'améliorer leur degré d'aisance afin de pouvoir travailler dans les deux langues officielles. De plus, la plupart de ces activités de formation reproduisent des scénarios réels rencontrés dans le système de justice, ce qui est considéré comme étant une pratique exemplaire.

Quant à la suite des choses, les défis auxquels font face les principaux intervenants comprennent notamment le fait que les activités financées jusqu'à maintenant s'adressent à plusieurs, mais pas à tous les groupes clés (p. ex., les avocats de pratique privée) dans toutes les régions au sein du système de justice. De plus, la mise en place de partenariats solides entre les divers organismes participant à la prestation de la formation linguistique demeure essentielle pour élargir davantage la portée de l'Initiative et assurer la pérennité des services offerts.

Comité consultatif et Groupe de travail FPT

Le Comité consultatif et le Groupe de travail FPT sont des structures bien établies qui ont renforcé la collaboration entre les principaux intervenants. L'évaluation indique que le fait d'organiser d'autres rencontres entre ces deux groupes faciliterait leur travail respectif.

Conception et prestation

L'Initiative repose sur une structure solide de prestation, et les intervenants sont généralement satisfaits des exigences actuelles en matière de rapports qui sont liées à leur financement. Les divers renseignements et données qui ont été fournis se sont révélés être une source essentielle dans le cadre de cette évaluation.

De plus, le MJ intègre à sa gestion continue de l'Initiative des considérations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (EDI). À cette fin, le Ministère a effectué une ACS+ qui lui a fourni de précieux renseignements et a permis d'identifier des lacunes en matière de données. C'est pourquoi le Ministère a demandé au Groupe consultatif d'examiner différentes façons dont les considérations liées

à l'EDI pourraient être mieux intégrées aux activités financées, y compris aux activités axées sur les personnes ou collectivités qui sont traditionnellement privées de leurs droits ou plus difficiles à rejoindre. Les organismes financés demandent également une intégration plus systémique des considérations liées à l'EDI dans leurs propres structures et processus de gouvernance.

Efficiences

Les intervenants sont généralement satisfaits du processus actuel d'allocation des fonds. Le processus de demande, l'examen de ces demandes et l'allocation des fonds sont tous perçus comme étant efficaces. Le financement pluriannuel jouit d'un appui particulièrement fort, car cette approche permet une plus grande stabilité et facilite la mise en œuvre des activités financées. De plus, la Direction des langues officielles et la DIAL ont commencé à tenir des réunions de façon plus régulière pour accroître la communication et l'échange d'information entre les deux groupes, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité du processus d'examen des demandes de financement.

Recommandations

En se basant sur les constatations décrites dans ce rapport, les recommandations suivantes sont émises :

- 1) Dans le but de joindre le plus grand nombre de personnes et de collectivités qui pourraient bénéficier des activités financées par l'Initiative, y compris les plus isolées ou marginalisées, la Direction générale des programmes, en collaboration avec la Direction des langues officielles, devrait favoriser la participation d'une plus grande diversité d'organismes dans le cadre du pilier Information.
- 2) Afin de maximiser la contribution du Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles et du Groupe de travail FPT, la Direction des langues officielles devrait envisager la possibilité que chacun tienne deux réunions par année, dont une en personne (lorsque possible), et trouver des occasions de collaboration directe pour les deux entités, au besoin.
- 3) Pour intégrer davantage les considérations liées à l'EDI dans la gestion continue de l'Initiative, la Direction générale des programmes, en collaboration avec la Direction des langues officielles, devrait explorer de nouvelles sources de données pouvant appuyer ses efforts constants pour la réalisation de l'ACS+.

1 INTRODUCTION

1.1 Objet de l'évaluation

Le présent rapport fait état des résultats de l'évaluation de l'Initiative d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles (l'Initiative). Cette évaluation, qui fait partie du Plan d'audit et d'évaluation intégré ministériel quinquennal (2019-2020 à 2023-2024) du ministère de la Justice du Canada (MJ), a été menée conformément à la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle a également été conçue et planifiée de façon à s'harmoniser avec le processus de responsabilisation plus large énoncé dans le Plan d'action, puisque l'Initiative fait partie de deux piliers du plan : Renforcer nos Communautés et Renforcer l'accès aux services.

1.2 Portée de l'évaluation

La portée de l'évaluation a été déterminée à partir d'un examen de l'information disponible et au terme de consultations avec les intervenants à propos d'enjeux et de questions d'intérêt. À cette fin, elle comprend des considérations relatives à l'ACS+. Elle a également pris en considération et s'est appuyée sur les deux précédentes évaluations de l'Initiative, menées en 2012 et 2017.

L'évaluation couvre quatre exercices, de 2017-2018 à 2020-2021. Elle porte sur les résultats obtenus dans le cadre des deux principaux piliers (Information et Formation), tout en examinant les activités entreprises par le Comité consultatif et le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT). En outre, l'évaluation comprend des questions portant sur la pertinence de l'Initiative, en particulier à la lumière des besoins de régions où il y a une plus faible concentration de communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), et des besoins des populations mal desservies, comme les minorités visibles et les nouveaux immigrants, jugés prioritaires dans le cadre de l'Initiative. Elle porte de plus sur les activités entreprises par la Direction des langues officielles et la Direction de l'innovation, de l'analyse et de l'intégration (DIAI) de la Direction générale des programmes, afin d'appuyer la mise en œuvre et la gestion de l'Initiative.

Enfin, la portée de cette évaluation a tenu compte d'autres évaluations planifiées afin d'éviter tout double emploi ou chevauchement. Les récents changements apportés à la *Loi sur le divorce*, qui contient désormais des dispositions sur les langues officielles, sont largement exclus de la présente évaluation, car ils seront examinés durant l'Évaluation du soutien fédéral en matière de justice familiale (composante stratégique), prévue en 2024-2025.

2 PROFIL DU PROGRAMME

2.1 Aperçu du programme

L'Initiative comprend le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles (le Fonds d'appui) et une politique connexe. Le Fonds d'appui a été créé en 2003 en réponse au *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement du Canada. Ce plan et ceux qui lui ont succédé comprenaient plusieurs initiatives visant à revitaliser les CLOSM et à favoriser la dualité linguistique au Canada. Le Fonds d'appui fait partie du plan actuel intitulé *Plan d'action pour les langues officielles - 2018-2023 : Investir dans notre avenir*.

L'Initiative a pour objectif principal de permettre aux Canadiens faisant partie des CLOSM d'accéder à l'information juridique relative à leurs droits et responsabilités dans la langue officielle de leur choix, et à un système de justice qui répondra à leurs besoins dans cette langue. À cette fin, l'Initiative repose sur deux piliers principaux :

- Le pilier Information, créé en 2003, appuie les activités visant spécifiquement à offrir une information juridique qui aidera les membres des CLOSM à connaître leurs droits, obligations et responsabilités dans la langue officielle de leur choix.
- Le pilier Formation, créé en 2008, porte sur la formation et le perfectionnement des professionnels bilingues œuvrant dans le domaine de la justice, afin qu'ils améliorent leurs compétences linguistiques et accroissent ainsi leur capacité à offrir des services en français à l'extérieur du Québec et en anglais au Québec, dans le cadre de leur travail au sein du système de justice.

En outre, l'Initiative offre un soutien au Comité consultatif dont le mandat consiste à promouvoir la consultation, l'échange de renseignements et la création de partenariats entre le Ministère, les représentants juridiques dans les CLOSM et les porte-parole de ces communautés relativement aux questions touchant l'accès à la justice dans un milieu de langue officielle en situation minoritaire. L'Initiative appuie par ailleurs le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles (Groupe de travail FPT), composé de représentants du MJ, du Service des poursuites pénales du Canada, et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Par ailleurs, depuis 2018, l'Initiative a rétabli le financement opérationnel et de base afin de renforcer la capacité interne et la stabilité financière des organisations admissibles œuvrant dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles. On prévoit que ces deux types de financement vont renforcer un peu plus la capacité du système de justice et de ses intervenants à offrir des services juridiques dans les deux langues officielles. Ils devraient également permettre de mieux sensibiliser les milieux juridiques et les communautés de langue officielle en situation minoritaire et majoritaire à propos de leurs droits et des enjeux associés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. L'annexe A illustre le modèle logique de l'Initiative.

2.2 Structure de gouvernance

Les activités relatives à l'Initiative sont gérées par les deux groupes suivants :

- La Direction des langues officielles, qui relève du Secteur du droit public et des services législatifs, est chargée d'élaborer des politiques et de coordonner toutes les activités liées à l'Initiative. Elle supervise les travaux du Comité consultatif et du Groupe de travail FPT, favorise l'établissement des orientations stratégiques de l'Initiative, et rend compte de toutes les activités liées à l'Initiative.
- La Direction de l'innovation, de l'analyse et de l'intégration, qui relève de la Direction générale des programmes, est chargée de gérer tous les accords de financement conclus conformément aux modalités de l'Initiative. Elle gère le processus de soumission, d'allocation et de production de rapports lié à ces accords.

Un comité de sélection composé de membres des deux directions est chargé d'examiner les demandes de financement afin de déterminer leur admissibilité et de faire les recommandations pertinentes.

2.3 Ressources

Durant la période couverte par l'évaluation, le MJ a alloué environ 37.3 millions de dollars à l'Initiative. Cela inclut le nouveau financement prévu dans le document intitulé *Plan d'action pour les langues officielles - 2018-2023 : Investir dans notre avenir* (le Plan d'action), qui doit fournir un financement de base aux organisations communautaires et accroître l'aide financière accessible grâce au Fonds d'appui. Étant donné que ces nouvelles sommes sont liées au Plan d'action, elles ont commencé à être distribuées en 2018-2019.

Tableau 1 : Ressources financières allouées à l'Initiative pour la période couverte par l'évaluation (en millions de dollars)

Catégories	Exercice 2017-2018	Exercice 2018-2019	Exercice 2019-2020	Exercice 2020-2021 ¹	Total
Coûts opérationnels ¹	1,5 \$	1,5 \$	1,5 \$	1,5 \$	5,8 \$
Ententes de financement ²	6,5 \$	8,5 \$	9,2 \$	9,2 \$	33,5 \$
Total	8 \$	10 \$	10,7 \$	10,7 \$	39,3 \$

1. Les ressources allouées en 2020-2021 excluent 0,4 M\$ reçus du Budget supplémentaire des dépenses C dans le cadre de de l'initiative du *Financement des nouvelles dispositions concernant l'Exécution des ordonnances familiales et pour améliorer l'accès aux services de justice à la famille dans langue officielle de son choix*, puisqu'il est hors de la portée de l'évaluation

2. Les coûts opérationnels sont les coûts internes relatifs aux salaires et avantages sociaux, au fonctionnement et à l'entretien, et à d'autres activités internes liées à l'Initiative.

3. Le financement est alloué en fonction des accords signés avec les bénéficiaires du financement.

Source : Données administratives - Le total peut varier légèrement en raison de l'arrondissement

3 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

Pour orienter l'évaluation, on a élaboré une méthode et une matrice d'évaluation en fonction des directives énoncées dans la *Politique sur les résultats* (2016) du Conseil du Trésor. La portée de l'évaluation était axée sur la pertinence (le besoin continu), la conception, l'exécution et le rendement (efficacité et efficience) et comprenait neuf questions d'évaluation qui figurent à l'annexe B.

Un Groupe de travail sur l'évaluation (GTE), composé de représentants de la Direction des langues officielles et de la DIAL du MJ, a formulé des conseils durant la conception et la mise en œuvre de l'évaluation. Il a coordonné l'accès aux données et commenté les produits d'évaluation (p. ex., les questions et les indicateurs, les observations préliminaires et le rapport d'évaluation provisoire).

Dans le cadre de l'évaluation, on a utilisé quatre méthodes de collecte de données : un examen des documents et des données, un examen des dossiers, des entrevues auprès d'informateurs clés, et des études de cas. On a également tenu compte de l'ACS+ lors de la conception, de la collecte de données, et de la production de rapports. Chacune de ces méthodes est décrite ci-après.

3.1 Examen des documents et des données

L'examen des données et des documents pertinents a jeté un éclairage sur l'ensemble des questions et enjeux liés à l'évaluation. Il a également généré des renseignements de base courants pour les autres éléments probants. La première étape de cet examen consistait à passer en revue les

documents relatifs au programme afin de répondre aux questions d'évaluation portant sur leur pertinence et leur rendement continu. Les types de documents suivants ont été examinés :

- Documents de fond du programme, afin de comprendre le contexte et l'objet du programme, ainsi que sa structure globale (p. ex., modalités du programme, dossiers des comités, accords, etc.);
- Documents de mise en œuvre du programme (aperçus, fiches d'information, procès-verbaux, etc.);
- Renseignements sur le rendement (évaluations précédentes, données sur le rendement, modèles de rapports des intervenants);
- Renseignements financiers ou financement planifié et réel par exercice.

3.2 Examen des dossiers

Nous avons examiné les dossiers du Fonds d'appui afin de pouvoir évaluer certaines des caractéristiques de base de tous les projets financés durant la période couverte par l'évaluation. À cette fin, nous avons préparé un profil de tous les projets ciblés, basé sur les données et les informations relatives au rendement qui étaient disponibles. Ce processus a couvert quatre exercices (2017-2018 à 2020-2021).

L'information et les données pertinentes (niveau de financement offert, type de financement, nature des activités, clientèle ciblée, etc.) ont été saisies dans un tableur, et des tableaux sommaires ont été préparés et inclus dans un rapport technique distinct.

3.2.1 Entrevues auprès d'informateurs clés

Les entrevues semi-structurées auprès d'informateurs clés ont permis de comprendre parfaitement l'Initiative et de déterminer les succès obtenus, ainsi que les problèmes qui sont survenus et les solutions potentielles relatives à l'Initiative. Par ailleurs, on a offert aux informateurs clés la possibilité de corroborer les observations issues d'autres sources de données et de fournir des explications ou plus de détails à leur sujet, et ils ont fait des observations importantes à propos de l'atteinte des objectifs (les a-t-on atteints ou non, et pourquoi).

L'équipe chargée de l'évaluation a collaboré avec le GTE afin de désigner les informateurs clés. En tout, 36 entrevues ont été menées auprès de 43 personnes (certaines en groupe), qui représentaient les groupes d'intervenants suivants :

- Représentants de Justice Canada, y compris les personnes chargées de gérer et de mettre en œuvre l'Initiative (n = 4 entrevues);
- Représentants du Comité consultatif et du Groupe de travail FPT (n = 9);
- Organisations financées (n = 23).

Les interviewés ont mentionné des enjeux liés à la pertinence de l'Initiative, à la mesure dans laquelle elle a produit les résultats escomptés, à l'efficacité et à l'efficience de la structure de gestion, et aux processus de production de rapports et de responsabilisation.

3.3 Études de cas

Trois études de cas ont été menées en tout, afin de documenter les résultats de l'Initiative et d'illustrer les divers types de projets financés, ainsi que les pratiques exemplaires et les leçons tirées. Chaque étude de cas comprenait un examen de la documentation pertinente et des entrevues (individuelles ou en groupe). Plus précisément et lorsque justifié, on a posé aux personnes interviewées, dans le cadre du processus global d'entrevues auprès d'informateurs clés décrit à la section 3.2.1, d'autres questions portant précisément sur une étude de cas.

Menées en consultation avec le GTE, les études de cas ont porté sur les thèmes suivants :

- *Accès à la justice en anglais au Québec* : Cette étude a exploré l'écosystème des intervenants et des fournisseurs de services qui facilitent l'accès à la justice en anglais au Québec, en vue de documenter la contribution relative de l'Initiative à l'atteinte de cet objectif. Les organisations consultées dans le cadre de cette étude de cas comprenaient Éducaloi, le Quebec Community Groups Network, et le Centre de justice de proximité Côte-Nord.
- *Répondre aux besoins des communautés mal desservies* : Cette étude a déterminé dans quelle mesure l'Initiative touche les communautés mal desservies ou plus marginalisées (p. ex., les nouveaux arrivants, les collectivités plus isolées, etc.). Elle a permis de documenter les réalisations et les besoins auxquels on n'a pas répondu, et a fourni des observations utiles à propos de l'EDI. Les projets visés par cette analyse étaient ceux du Réseau des chercheuses africaines, de l'organisme À deux mains (clinique d'aide juridique), de l'Auberge Francophonie (ateliers d'information juridique), ainsi que la *Politique de 2019 sur la diversité et l'inclusion* adoptée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO).
- *Formation linguistique* : Cette étude a évalué les possibilités actuelles de formation linguistique pour les intervenants œuvrant au sein du système de justice. Cette formation vise à leur permettre d'acquérir des compétences linguistiques dans la deuxième langue officielle (plutôt que de leur offrir une formation juridique intensive dans la langue seconde). Cela a permis d'évaluer la contribution de l'Initiative au continuum d'activités offertes, à savoir l'élaboration des documents de formation, la prestation de la formation elle-même, et l'évaluation des capacités linguistiques acquises grâce à cette formation. Les projets visés par cette analyse étaient ceux du Centre canadien de français juridique, de Jurlingo et de KortoJura.

Pour chaque étude de cas, on a préparé un rapport technique qui énonce les observations générales relatives au thème abordé, indique la contribution de l'Initiative. L'annexe B contient un résumé de chaque étude de cas.

3.4 Prise en compte de l'analyse comparative entre les sexes plus

La *Politique sur les résultats* du gouvernement fédéral, ainsi que sa *Directive sur les résultats* précisent les attentes relatives à l'ACS+ dans le contexte des études d'évaluation. Premièrement, la Politique confirme qu'en établissant leur stratégie de mesure du rendement, les gestionnaires de programme doivent y inclure l'ACS+ lorsque c'est pertinent. Elle définit par ailleurs une procédure obligatoire qui stipule que toutes les évaluations planifiées doivent prendre en compte l'ACS+ s'il y a lieu.

La présente évaluation de l'Initiative a permis de déterminer comment une ACS+ pourrait nous aider à mieux comprendre de quelle façon le programme atteint des groupes diversifiés de femmes, d'hommes et d'individus non binaires et leur est bénéfique, en tenant compte d'une série de facteurs identitaires comme la langue, la répartition régionale, la race, l'âge, les handicaps ou l'éducation.

3.5 Contraintes, limites et atténuation

Les principales contraintes liées à cette évaluation portent sur la nature et la portée de l'information relative au rendement qui est recueillie pour chaque projet financé. Pour atténuer ces problèmes, on a examiné les résultats générés pendant la période d'évaluation, mais on a aussi tenu compte des activités et des investissements qui étaient antérieurs à cette période, mais se sont révélés avantageux durant la période en question. Par ailleurs, même si l'on a observé un manque de données et d'information sur le rendement, en particulier lors des études de cas, on a mené des entrevues et intégré d'autres renseignements pertinents à l'analyse.

De plus, l'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions durant le processus de la collecte des données. Pour atténuer ce problème, nous avons prolongé la période allouée aux entrevues, qui ont été menées de diverses façons (téléphone, MS Teams et Zoom) pour répondre aux besoins des informateurs clés.

4 OBSERVATIONS

4.1 Pertinence

Pour déterminer la pertinence de l'Initiative, l'évaluation a porté sur deux questions bien précises : Est-ce que l'approche actuelle de l'appui de l'accès à la justice dans les deux langues officielles est pertinente? Dans quelle mesure l'Initiative répond-elle aux besoins des intervenants qu'elle cible?

4.1.1 Pertinence de la stratégie actuelle

L'Initiative garantit que les considérations liées aux langues officielles sont directement intégrées aux efforts de promotion de l'accès à la justice au Canada. Elle s'appuie sur une approche globale qui est harmonisée avec la vision énoncée dans le plan d'action fédéral pour les langues officielles.

Soutien de l'approche actuelle

L'Initiative est liée à la responsabilité qu'a le MJ de veiller à ce que le gouvernement fédéral bénéficie de services juridiques de haute qualité, et à ce que le système de justice canadien soit à la fois équitable, pertinent, accessible et aligné sur les valeurs canadiennes. Les responsables de l'Initiative travaillent au sein d'un écosystème assez complexe d'institutions et d'intervenants qui doivent unir leurs efforts visant un accès à la justice, dans l'esprit du cadre global créé par la Constitution canadienne. Cela inclut une disposition officiellement inscrite dans la Constitution, selon laquelle l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada³, ainsi que l'engagement quasi constitutionnel se trouvant dans la *Loi sur les langues officielles*, qui stipule que « le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement de minorités francophones et anglophones du Canada, et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne⁴. »

L'Initiative appuie cette vision à trois niveaux complémentaires :

- À l'échelle communautaire, elle offre un financement à diverses organisations faisant la promotion de l'accès à la justice dans les deux langues officielles, en plus d'appuyer divers projets et activités permettant aux membres des CLOSM d'être adéquatement informés sur leurs droits et obligations dans leur langue officielle.
- À l'échelle institutionnelle, elle fournit un financement visant à renforcer la capacité des tribunaux et, plus globalement, du système de justice à offrir des services dans les deux langues officielles pour toutes les questions qui nécessitent un recours à la justice.
- Du point de vue de l'engagement, l'Initiative permet à la fois aux intervenants communautaires et aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de faire du réseautage, de collaborer et d'engager des discussions axées sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Les observations issues de l'évaluation indiquent que cette approche globale fait presque l'unanimité, car elle favorise une stratégie exhaustive garantissant que l'accès à la justice au Canada se fait dans

³ Paragraphe 16(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

⁴ Paragraphe 41(1) de la *Loi sur les langues officielles* (L.R.C., 1985, ch. 31 (4^e suppl.)).

les deux langues officielles. Comme on l'a entendu à répétition lors des entrevues, aucun autre moyen ne permet d'atteindre les objectifs qui ont été fixés pour l'Initiative. Si celle-ci n'existait pas, il y aurait d'importantes lacunes qui mettraient en péril ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant en matière d'amélioration de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Certaines personnes interviewées ont bien parlé des améliorations qu'on pourrait apporter à l'Initiative (et le présent rapport en fait mention), mais aucune version plus globale de la stratégie actuelle adoptée par le MJ grâce à l'Initiative n'a été proposée.

Intégration au Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral

L'Initiative a été proposée dans le cadre du premier plan quinquennal du gouvernement fédéral sur les langues officielles, qui couvrait la période allant de 2003 à 2008. Depuis, chaque plan d'action intègre un volet lié à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. La version la plus récente du plan, intitulée *Plan d'action pour les langues officielles - 2018-2023 : Investir dans notre avenir*, ne fait pas exception à la règle. Le Plan maintient les niveaux de financement des activités et programmes liés à la justice, et inclut également un autre montant de 13,3 millions de dollars réparti sur cinq ans, afin d'offrir plus de financement par le biais du Fonds d'appui et de fournir un financement de base aux organisations communautaires qui font la promotion de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

En encadrant un financement de 2,7 milliards⁵ de dollars étalé sur cinq ans et en l'associant à un grand nombre d'initiatives dans des domaines comme l'éducation (première langue et langue seconde), la culture, les médias, l'emploi et le développement économique, la santé, l'immigration et la justice, le Plan d'action est au cœur de la vision qu'a le gouvernement fédéral des deux langues officielles, et de l'engagement qu'il a pris d'appuyer les CLOSM à l'échelle du pays. Durant les entrevues, des intervenants issus de tous les groupes consultés ont insisté pour que l'Initiative soit directement harmonisée avec le Plan d'action. En fait, l'Initiative est considérée comme la plus importante contribution du MJ à l'appui des objectifs du Plan d'action⁶.

4.1.2 Harmonisation avec les besoins des intervenants

L'Initiative s'harmonise bien avec les besoins des intervenants, et l'on a fait des efforts pour que l'ensemble des besoins, y compris ceux des populations plus marginalisées, soient pris en considération lors de la mise en œuvre des activités financées.

Pilier Information

Au chapitre du pilier Information, l'évaluation confirme qu'il est important de renforcer la capacité des citoyens à comprendre leurs droits et obligations, ainsi que les diverses façons de gérer les questions juridiques. Pour atteindre ces objectifs au Canada, il faut fournir aux citoyens l'information dont ils ont besoin en français ou en anglais. À cet égard, le problème principal qui se pose à tous les intervenants

⁵ Source : Gouvernement du Canada. Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir, page 52. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html>

⁶ L'autre principal volet du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023* lié à la justice est le fonds prévu par la *Loi sur les contraventions*, qui garantit que la mise en application de cette loi est conforme aux droits linguistiques applicables.

clés et, du fait même, à l'Initiative, est double : il faut désigner les divers groupes de population cibles, et veiller à ce que les organisations servant ces personnes et ces communautés connaissent l'aide financière que l'Initiative peut leur apporter pour l'exécution des activités pertinentes, en français ou en anglais.

L'ACS+ entreprise par la Direction des langues officielles (voir plus de détails à la section 4.3.2) a permis aux gestionnaires de programme de mieux comprendre quels sous-groupes divers de Canadiens sont susceptibles de bénéficier des activités financées par l'Initiative. En particulier, les besoins des nouveaux arrivants, des groupes racisés ou des populations marginalisées, des jeunes vulnérables, des aînés, et des résidents des collectivités éloignées qui ressortent de cette analyse sont reconnus comme étant particulièrement pertinents. L'Initiative a répondu à ces besoins en finançant diverses organisations qui ont adapté leur stratégie à chacun de ces groupes cibles. Pour les atteindre et les servir, en français et en anglais, on a utilisé divers moyens : séances et ateliers d'information juridique, documents en ligne, cliniques d'aide juridique, et travailleurs chargés de faire de la sensibilisation.

Durant les entrevues, les bénéficiaires de financement ont précisé que la souplesse des méthodes de gestion de l'Initiative leur avait permis d'apporter des modifications essentielles en réaction à la pandémie de COVID-19. Étant donné que les activités en personne ont toujours été primordiales pour atteindre les personnes et les collectivités plus vulnérables, marginalisées ou privées de leurs droits, les organisations financées ont dû redéfinir et recadrer leur approche afin de passer rapidement à des modes de prestation en ligne et à distance. Les observations issues de l'évaluation confirment que ces changements ont pu être mis en place grâce à l'Initiative.

On a fait des progrès en répondant aux besoins des divers groupes de membres des CLOSM, mais l'évaluation révèle qu'il faudra poursuivre les activités de recherche et d'évaluation pour déterminer exactement tous les besoins auxquels l'Initiative permettra de répondre. On peut soutenir que compte tenu du niveau de financement disponible, l'Initiative ne peut pas répondre à tous les besoins de tous les groupes de bénéficiaires potentiels. Néanmoins, l'évaluation a révélé qu'en continuant à documenter les besoins sous l'angle de l'ACS+, on facilitera la prise de décisions et l'établissement d'orientations, en particulier lors du financement de projets et d'activités relevant du pilier Information.

Dans les disciplines du droit où l'on a le plus besoin d'information juridique, les observations issues de l'évaluation confirment la prédominance des questions liées au droit civil et au droit administratif. Cela peut inclure le droit de la famille (séparation, divorce, pension alimentaire pour enfants et protection de l'enfance), le logement (baux, conditions de location, etc.), les relations de travail et l'emploi, le droit successoral, et le droit de l'immigration. On a aussi besoin d'information à propos des affaires criminelles, comme la violence familiale. Toutefois, les organisations financées ne fournissent généralement pas d'information ou d'aide aux personnes en détention, et offrent parfois une aide limitée aux personnes qui ont été accusées d'une infraction criminelle; souvent, cette aide est principalement offerte par des services d'aide juridique.

Pilier Formation

Depuis la création du volet Formation de l'Initiative en 2008, un certain nombre d'organisations collaborent en vue de renforcer la capacité des professionnels de la justice à communiquer dans les deux langues officielles. Même s'il est plutôt difficile de déterminer l'éventail d'intervenants et la variété de besoins associés au pilier *Information* de l'Initiative, ceux qui sont associés au pilier *Formation* sont moins nombreux. En fin de compte, le pilier *Formation* vise à garantir que tous les principaux

professionnels de la justice, tels que les juges, les avocats (y compris les procureurs lors de procédures au criminel), le personnel d'appui aux tribunaux, et les agents de libération conditionnelle, soient en mesure de communiquer efficacement dans les deux langues officielles, en particulier dans le contexte applicable à leurs fonctions spécifiques. En réalité, on ne leur demande pas d'être capables de tenir une conversation informelle dans les deux langues. Il faut qu'ils atteignent un niveau de compétence qui leur permettra de comprendre parfaitement les nuances associées aux tâches exécutées, et fournira l'assurance et la confiance aux personnes participant à un procès que l'utilisation d'une ou de l'autre langue officielle générera le même traitement et le même résultat.

Même si l'objectif visé est assez simple, dans son ensemble, la tâche à accomplir demeure colossale. Les efforts liés à la formation linguistique offerte aux professionnels de la justice ont toujours visé ceux qui œuvrent au sein du système de justice pénale. Cela reflète le fait que le Parlement a une compétence exclusive en matière de droit pénal, et que le *Code criminel* garantit le droit à un procès en français ou en anglais n'importe où au Canada (articles 530 et 530(1)). Malgré cela, la complexité et la spécificité de chaque appareil judiciaire provincial ou territorial, la participation de juges nommés à l'échelle provinciale et fédérale, ainsi que le rôle essentiel que jouent les services d'aide juridique et la participation d'avocats en pratique privée, entre autres considérations, ont nécessité une planification minutieuse pour élaborer une stratégie globale d'amélioration des capacités linguistiques des juristes spécialistes de cette discipline du droit.

Les modifications apportées en 2019 à la *Loi sur le divorce* vont désormais étendre aux parties concernées le droit à une procédure dans les deux langues officielles⁷. La formation linguistique offerte dans les dossiers de droit de la famille sera largement différente de celle qu'on offre en matière de droit pénal. Par exemple, alors qu'une grande partie des affaires criminelles sont jugées par des tribunaux provinciaux, la plupart des dossiers relevant du droit de la famille sont entendus par des juges de la Cour supérieure. Dans le cadre des affaires criminelles, le droit à un procès en français ou en anglais est accordé à l'accusé, et on s'attend à ce que le système de justice tienne compte de son choix. En ce qui a trait au droit de la famille, ce même droit est accordé aux deux parties, ce qui peut entraîner des procédures en français, en anglais, ou dans les deux langues.

Les résultats de l'évaluation indiquent que le réseau d'organisations et d'intervenants est tout à fait en mesure de déterminer les besoins en formation linguistique dans un contexte juridique, et d'inciter le MJ, par le biais de l'Initiative, à adopter les stratégies appropriées.

Comme on l'a noté durant les entrevues, les intervenants qui participent actuellement au volet Formation de l'Initiative couvrent tous les domaines pertinents, de la formation fondamentale dans les deux langues officielles (dans les facultés de droit et les collèges) à la formation continue des professionnels, en passant par l'évaluation formelle des nouvelles aptitudes linguistiques acquises. En ce sens, l'Initiative est bien adaptée à l'évolution des besoins des intervenants clés.

⁷ Le paragraphe 23.2(1) de la *Loi sur le divorce*, qui indique que toute instance engagée sous le régime de la présente loi peut être instruite dans les deux langues officielles du Canada, sera appliqué graduellement par voie de décret. Depuis le 1^{er} mars 2021, ce paragraphe est en vigueur au Manitoba, au Yukon et au Nunavut.

4.2 Efficacité

4.2.1 Aperçu des activités financées

Pour mettre en contexte l'information que contiennent les prochaines sections (qui portent sur l'efficacité de l'Initiative), nous donnons ici un aperçu des activités financées durant la période d'évaluation.

En tout, 110 projets⁸ auxquels ont participé 49 organisations se sont vu allouer un total de 33,4 millions de dollars durant la période couverte par l'évaluation. Certains de ces projets ont débuté avant 2017-2018, tandis que d'autres se sont poursuivis après 2020-2021, mais tous étaient en cours durant la période d'évaluation⁹. Comme l'indique le tableau 2, ils couvrent l'ensemble des provinces et territoires, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nunavut. Un peu plus de la moitié des projets se sont déroulés au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba.

Tableau 2 : Financement alloué entre 2017-2018 et 2020-2021

Province/territoire	Nombre de projets financés	Nombre d'organisations financées	Montant alloué (en million de dollars)
Terre-Neuve-et-Labrador	7	4	0,4 \$
Nouvelle-Écosse	8	2	1,3 \$
Nouveau-Brunswick	17	6	5,5 \$
Québec	9	7	5,1 \$
Ontario	25	11	9,8 \$
Manitoba	18	8	6,7 \$
Saskatchewan	5	2	1,5 \$
Alberta	7	3	1,9 \$
Colombie-Britannique	10	2	0,9 \$
Yukon	3	3	0,2 \$
Territoires du Nord-Ouest	1	1	0,1 \$
Total	110	49	33,5 \$

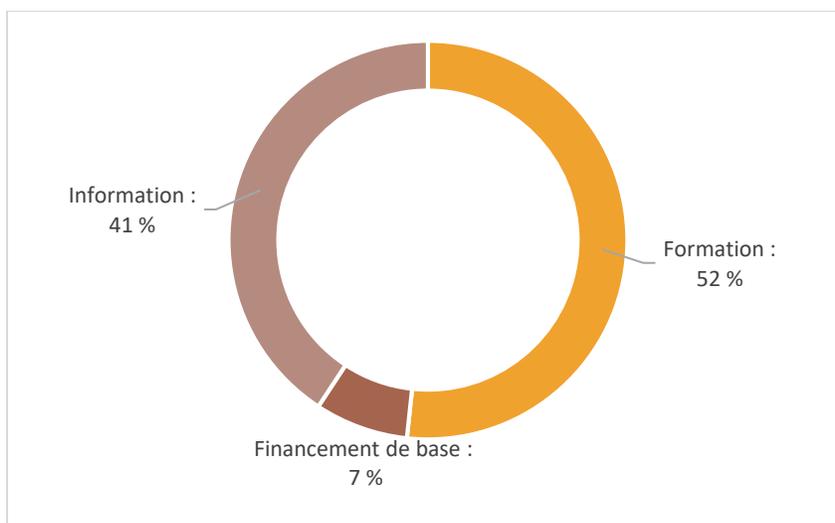
Source : Données administratives – le total peut varier légèrement en raison de l'arrondissement

La figure 1 indique que la plus grande partie du financement a été allouée aux activités de formation, puis aux activités axées sur l'information. Le financement de base, qui est fourni aux associations d'avocats francophones et aux organisations provinciales, représente 7 % du financement alloué.

⁸ Aux fins de la présente analyse, le terme « projet » désigne l'ensemble des activités dont le financement a été approuvé dans le cadre de l'Initiative. Cela inclut divers types d'activités de formation et d'information, ainsi que le financement de base fourni aux organisations. Un projet financé pendant plusieurs exercices est considéré comme un seul et même projet.

⁹ La valeur totale des 110 projets financés, pour tous les exercices qu'ils couvrent, est de 85.7 millions de dollars.

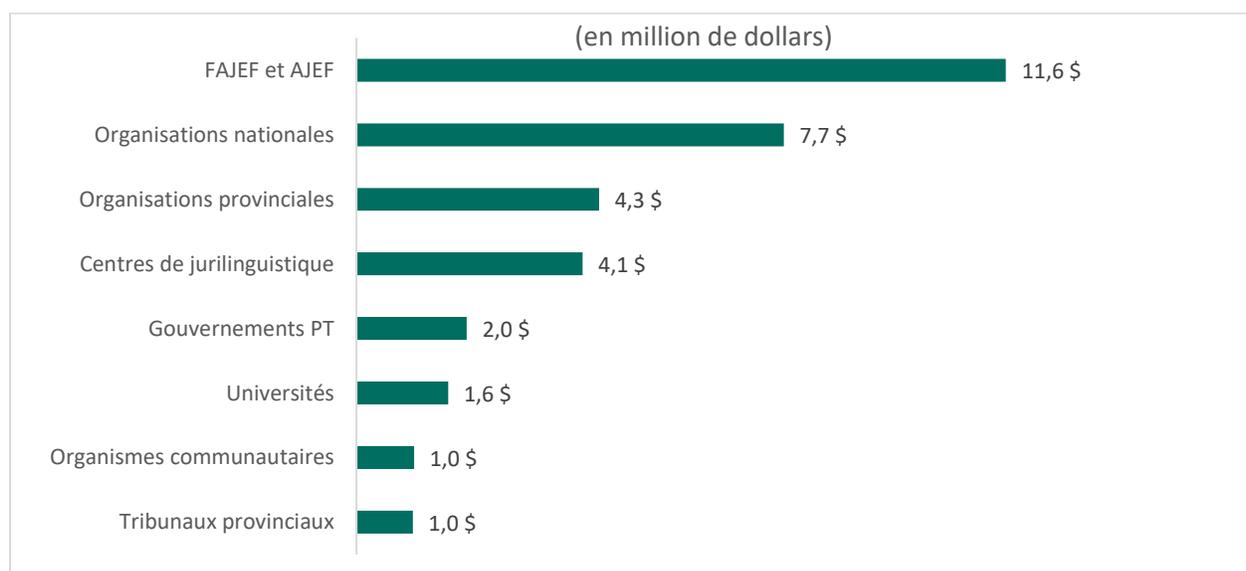
Figure 1 : Répartition du financement alloué, par volet clé (2017-2018 à 2020-2021)



(Source : Données administratives)

Quand on examine de plus près les différentes catégories d'organisations recevant une aide financière, on constate dans la figure 2 que les associations d'avocats francophones et leur fédération nationale (Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. [FAJEF] et Association des juristes d'expression française [AJEF]) ont reçu 35 % des 33,5 millions de dollars alloués. Ce financement comprend le financement de base, ainsi que le financement pour les activités liées à la fois aux volets Information et Formation. La majeure partie du financement alloué à ces organisations est allée à leurs projets liés à l'information (8 millions de dollars) : centres d'information juridique ou cliniques d'aide juridique, ressources en ligne (p. ex., CliquezJustice.ca), et de nombreux ateliers et activités de sensibilisation ciblant des groupes précis (jeunes, nouveaux immigrants, personnes âgées, etc.).

Figure 2 : Répartition du financement alloué entre les principales catégories de bénéficiaires (2017-2018 à 2020-2021)



(Source : Données administratives le total peut varier légèrement en raison de l'arrondissement)

Les projets entrepris par les organisations nationales étaient presque entièrement axés sur la formation linguistique des professionnels du droit. Cela inclut notamment la formation offerte par le Centre canadien de français juridique ou par Jurilingo, les activités de coordination menées par le RNFJ, ou les services d'évaluation linguistique offerts par KortoJura.

Les organisations provinciales ont mené presque exclusivement des activités liées à l'information juridique. Cela incluait les deux millions de dollars alloués à Éducaloi au Québec en vue de fournir l'information juridique aux communautés anglophones. De plus, cela comprenait le financement alloué au Quebec Community Groups Network (1 million de dollars) pour qu'il mène des consultations à l'échelle de la province à l'appui d'une analyse stratégique des besoins en matière d'information juridique en anglais parmi les aînés, les jeunes qui ont besoin de protection ou qui interagissent avec le système de justice, et les personnes qui ont des problèmes de relations de travail.

L'Initiative a également offert un financement aux gouvernements provinciaux et territoriaux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et du Yukon. La grande majorité des activités financées visaient à améliorer la connaissance de la langue par les juges provinciaux. En Ontario, l'Initiative appuie l'Institut de développement professionnel en langue française (IDPLF), qui offre chaque année un cours intensif d'une semaine sur la terminologie juridique en français à une moyenne de 100 professionnels de la justice, à savoir les procureurs, le personnel d'appui aux tribunaux, les avocats de service affectés à l'aide juridique, et certains employés des organismes de services sociaux gérant les dossiers des victimes. Par ailleurs, les gouvernements PT financés ont entrepris certaines activités liées à l'information, en particulier dans le domaine du droit de la famille.

Les centres de jurilinguistique se concentrent sur l'élargissement de la terminologie de la common law et du droit civil en français et en anglais, et ils traduisent les décisions rendues par les tribunaux. De plus, ils utilisent les fonds qu'on leur alloue pour créer des trousseaux d'outils destinés à mieux sensibiliser le grand public à propos de ses droits et obligations.

Les facultés de droit des universités d'Ottawa et du Manitoba ont reçu des fonds pour offrir aux étudiants en droit la possibilité d'améliorer leur maîtrise de la common law en français. Cela incluait le nouveau Certificat de common law en français, créé grâce à un partenariat entre la Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et le College of Law de l'Université de la Saskatchewan.

Enfin, des organisations communautaires du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta ont reçu des fonds en vue de fournir de l'information aux populations plus isolées, marginalisées et racisées.

À la lumière de cette vue d'ensemble des projets qui étaient en cours durant la période d'évaluation, les paragraphes qui suivent examinent l'impact qu'ont eu ces activités.

4.2.2 Accès à l'information juridique dans les deux langues officielles

L'Initiative continue d'appuyer les projets de premier plan visant à faciliter l'élaboration du contenu nécessaire, l'établissement de stratégies d'exécution, et l'évaluation constante des activités liées à l'accès à l'information légale dans les deux langues officielles. L'évaluation a confirmé la nécessité d'explorer les stratégies visant à élargir davantage la portée de ces activités.

En matière d'information juridique, l'Initiative vise avant tout à former et à appuyer les collaborations et les partenariats appropriés, afin de garantir que les membres des CLOSM de l'ensemble du Canada seront capables de connaître leurs droits, obligations et responsabilités dans la langue officielle de leur choix. L'atteinte de ces objectifs repose essentiellement sur l'élaboration du contenu nécessaire (p. ex., information légale sur les droits, obligations et responsabilités) en français ou en anglais, ou dans les deux langues, selon les groupes ciblés), les stratégies d'exécution utilisées pour communiquer l'information (p. ex. les documents de référence, les brochures, les vidéos, etc.) ainsi que le suivi constant des nouveaux besoins et les modifications que cela entraîne dans le cadre des activités offertes (voir la figure 3).

L'évaluation de ces éléments ne peut pas se limiter aux activités qui ont été menées durant la période couverte par l'évaluation. Ce qu'on observe aujourd'hui est le fruit d'efforts entrepris en 2003 lorsque l'Initiative a été lancée. Pour générer plus d'information, il faut documenter la façon dont les travaux menés depuis 2003 se sont concrétisés durant la période couverte par l'évaluation.

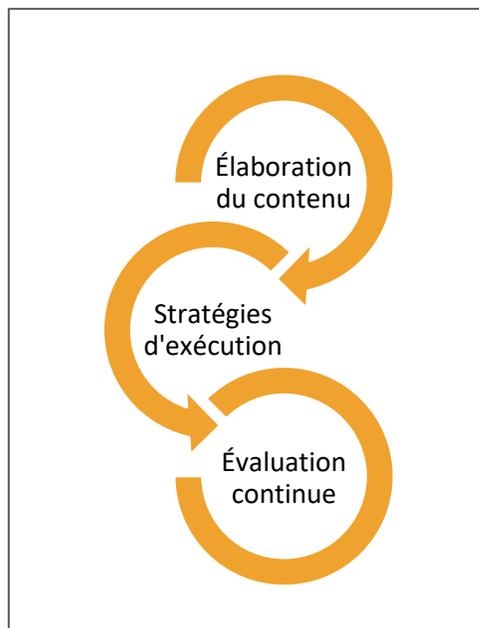


Figure 3 : Cycle d'activités

Les observations issues de l'évaluation indiquent qu'on a accompli des progrès importants vers l'atteinte des objectifs visés par le volet Information de l'Initiative.

Élaboration de contenu

Notamment à travers le travail des organismes CliquezJustice et Éducaloi et des centres de jurilinguistique, on dispose de très nombreux outils pertinents en anglais (au Québec) et en français (dans tout le reste du Canada) à propos des disciplines prioritaires du droit qui sont décrites à la section 4.2.1, à savoir le droit de la famille, le logement, les relations de travail et l'emploi, le droit successoral, et le droit de l'immigration. Cela inclut l'information accessible en ligne, les vidéos et les documents imprimés, qui sont tous destinés à un large public.

Par ailleurs, on a commencé à déterminer les nouveaux besoins en matière d'information juridique. Durant les entrevues, les représentants des organisations financées ont mentionné que le programme misait sur la souplesse lors de la fourniture d'information juridique en vue de s'adapter aux nouveaux domaines prioritaires. Par exemple, selon les informateurs clés, il faudra accorder plus d'attention à l'avenir aux problèmes de nature juridique liés à la santé mentale, aux services aux victimes de crimes, et aux faillites. C'est particulièrement vrai dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il convient de noter qu'on a déjà produit le contenu relatif à la pandémie, par exemple en ce qui a trait aux droits et aux obligations associés à la vaccination (voir la figure 4).

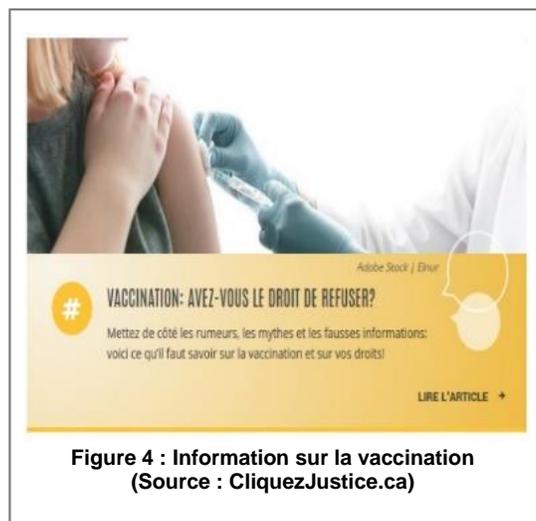


Figure 4 : Information sur la vaccination (Source : CliquezJustice.ca)

Stratégies d'exécution

Là encore, les travaux entrepris depuis 2003 pour adopter une approche d'exécution globale ont généré des améliorations notables, et les progrès se sont poursuivis durant la période d'évaluation. Dans un certain nombre de communautés francophones, on a réussi à créer des cliniques d'aide juridique qui ont mené de nombreuses activités. Par exemple, le Centre d'information juridique de l'Ontario a offert ses services à plus de 11 000 personnes entre 2015 (année de sa création) et 2020¹⁰.

On a également offert une aide financière aux organisations communautaires qui ont déjà établi des liens de confiance avec des communautés et des personnes éloignées et privées de leurs droits, en vue de leur fournir de l'information juridique. Par exemple, l'organisme communautaire À deux mains, qui est bien établi à Montréal, a utilisé les fonds fournis par l'Initiative pour organiser des cliniques d'aide juridique et faire participer des groupes de clients aux activités de sensibilisation juridique adaptées à leurs besoins. Également au Québec, le Centre de justice de proximité Côte-Nord a reçu l'aide de l'Initiative pour organiser des réunions communautaires, participer à des émissions de radio, mobiliser les gens grâce aux médias sociaux, et préparer des trousseaux d'information portant sur les questions juridiques qui touchent les résidents de la Côte-Nord, y compris de nombreuses collectivités isolées. Enfin, l'Autobus de la justice dans les régions rurales de l'Alberta est un autre exemple de stratégie adaptée aux enjeux et aux préoccupations juridiques des membres des CLOSM.

Durant les entrevues, les informateurs clés ont souligné la nécessité de concevoir des stratégies d'exécution qui s'appuient sur les forces existantes des organisations bénéficiaires. Toutefois, même si un centre d'information juridique peut offrir très facilement l'information dont a grandement besoin l'ensemble de la collectivité, il se peut également qu'il n'arrive pas à atteindre certains segments de la population ciblée. En d'autres termes, certains bénéficiaires potentiels se présenteront volontiers dans les bureaux du prestataire de services, mais dans d'autres cas, celui-ci devra aller rencontrer les bénéficiaires dans leur environnement. C'est pourquoi il est essentiel de diversifier les stratégies d'exécution et d'élargir l'éventail des organisations impliquées dans la réalisation d'activités liées au volet Information dans le cadre de l'Initiative, afin de garantir qu'aucun obstacle systémique ne limitera l'accès de certaines personnes ou de certains groupes admissibles au soutien offert.

Comme on l'a mentionné à la section 4.2.1, la pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur les organisations proposant des activités d'information juridique. Même si l'évaluation ne portait pas à proprement parler sur les effets de la pandémie, ils ont quand même été évoqués durant bon nombre des entrevues menées dans le cadre de l'étude. Les populations vulnérables ont été très durement touchées par la pandémie, et le fait de ne pas pouvoir les joindre en personne s'est avéré une véritable épreuve pour bon nombre des organisations financées. Comme l'ont révélé les entrevues, la qualité des services offerts a souffert quand on est passé aux modèles de prestation en ligne et à distance. Une fois la pandémie presque terminée, il sera important de tirer des leçons et de déterminer la meilleure stratégie possible pour rétablir le contact avec les bénéficiaires potentiels qui ne pouvaient pas participer aux activités offertes durant la pandémie.

Évaluation continue

Durant les entrevues, les représentants des organisations financées ont indiqué qu'ils réévaluaient régulièrement leur approche en fonction de l'expérience acquise et de la rétroaction reçue des personnes qu'ils ont servies et de leurs partenaires organisationnels. Comme on l'a vu précédemment,

¹⁰ Association des juristes d'expression française de l'Ontario (2020). *Rapport annuel 2019-2020*, p. 29.

l'Initiative a instauré suffisamment de souplesse pour permettre aux organisations d'apporter les changements nécessaires à leurs approches respectives.

En outre, selon les informateurs clés, le Comité consultatif offre une occasion unique de découvrir les stratégies et les projets mis en œuvre à l'échelle du pays, et de mieux comprendre la vision et les priorités du MJ en matière de langues officielles et d'accès à la justice. On a suggéré que le Ministère organise plus régulièrement des réunions du Comité consultatif afin de favoriser ces occasions.

4.2.3 Capacité du système de justice à fonctionner dans les deux langues officielles

L'Initiative appuie les activités qui couvrent l'intégralité du cycle de formation linguistique, ainsi que toutes les fonctions principales du système de justice. Les principaux défis consistent à élargir la portée régionale et à faciliter la multiplication des partenariats entre les intervenants clés.

Comme on l'a constaté à la section 4.1.2, il est important de renforcer la capacité du système de justice à offrir des services dans les deux langues officielles, ce qui mobilise plusieurs intervenants. Comme l'illustre la figure 5, pour être efficace, la stratégie doit viser l'ensemble du processus d'apprentissage, de la détermination des besoins au maintien de la capacité de la personne à maîtriser une langue officielle.

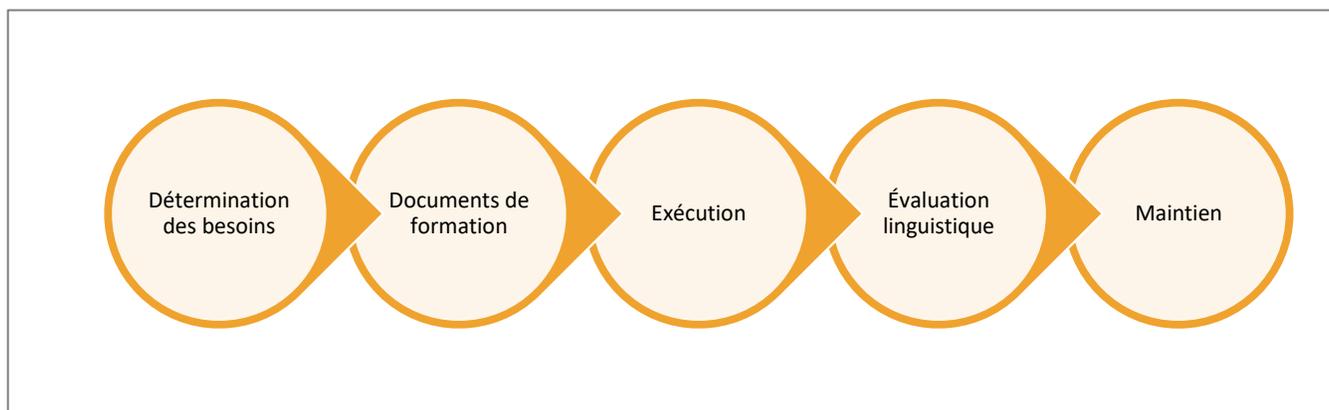


Figure 5: Éléments clés des activités de formation linguistique

Contribution de l'Initiative

Au moment de l'évaluation, l'Initiative appuyait indéniablement les efforts déployés au Canada pour renforcer la capacité du système de justice à offrir des services dans les deux langues officielles. D'autres intervenants (notamment certains gouvernements provinciaux) contribuent également à ces efforts, mais les observations issues de l'évaluation confirment sans l'ombre d'un doute qu'en l'absence de l'Initiative, cet effort national serait presque réduit à zéro.

Comme on l'a mentionné à la section 4.1.2, l'Initiative appuie le processus de détermination des besoins et d'établissement des priorités, en particulier en ce qui concerne la formation linguistique en français hors Québec. L'Initiative a également appuyé dans une certaine mesure tous les volets principaux du continuum de formation, soit :

- Des organisations comme le Centre canadien de français juridique, Jurilingo et l'IDPLF ont réussi à concevoir et à offrir une formation à diverses catégories de professionnels de la justice en utilisant divers outils, dont ceux que préparent les centres de jurilinguistique. Les participants sont des juges, des avocats (privés et procureurs), du personnel d'appui aux tribunaux, et des avocats de service affectés à l'aide juridique.
- De plus en plus d'activités sont proposées aux professionnels de la justice afin qu'ils conservent leurs compétences linguistiques. Elles incluent des séances et des ateliers de formation linguistique régulièrement consacrés à diverses disciplines du droit.
- KortoJura s'est avérée être la seule organisation au Canada qui évalue systématiquement les compétences linguistiques dans un contexte juridique. L'évaluation est adaptée à certaines fonctions du système de justice et porte sur les capacités dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.
- On offre aux étudiants en droit de plus en plus de possibilités de renforcer leur capacité de pratiquer dans les deux langues officielles. L'Initiative favorise la mise en œuvre d'activités au sein des facultés de droit des universités d'Ottawa et du Manitoba. Cela comprend un programme préparatoire estival spécialement destiné aux étudiants immigrants ou réfugiés qui ont été acceptés au programme de common law en français de l'Université d'Ottawa, et qui ont une connaissance limitée du contexte canadien, tant pour ce qui est du système de justice que du milieu universitaire canadien.

Durant les entrevues, les représentants des organisations financées ont indiqué que ces activités permettent aux professionnels de la justice d'améliorer leurs aptitudes et leur maîtrise des deux langues officielles. En particulier, le fait que la plupart de ces activités de formation reproduisent des situations réelles survenues au sein du système de justice est considéré comme une pratique exemplaire. En outre, en permettant aux apprenants de mieux comprendre la langue et la culture des diverses CLOSM, on les aide à contextualiser adéquatement ce qu'ils entendent et à déterminer le meilleur moyen de communiquer.

Problèmes identifiés

Les observations issues de l'évaluation révèlent deux problèmes principaux relatifs au volet Formation de l'Initiative.

Premièrement, les activités financées jusqu'à maintenant visent des groupes clés au sein du système de justice, mais pas tous. Par exemple, les juges et les procureurs ont toujours été ciblés par les formations offertes. D'autres activités sont proposées au personnel des tribunaux, aux avocats des cliniques d'aide juridique et à d'autres professionnels comme les agents de libération conditionnelle. Toutefois, certaines de ces activités ne sont pas offertes dans un grand nombre de provinces et de territoires, et leur portée devra être élargie à mesure que la capacité augmente. D'autres groupes, par exemple les avocats en pratique privée, n'ont largement pas eu besoin de la formation offerte jusqu'à maintenant. Néanmoins, avec l'entrée en vigueur progressive des nouvelles dispositions sur les droits linguistiques prévus dans la *Loi sur le divorce*¹¹, il sera essentiel que les avocats en pratique privée puissent communiquer dans les deux langues officielles afin de contribuer à une mise en œuvre significative de ces nouveaux droits linguistiques.

¹¹ Le paragraphe 23.2(1) de la *Loi sur le divorce*, qui indique que toute instance engagée sous le régime de la présente loi peut être instruite dans les deux langues officielles du Canada, sera appliqué graduellement par voie de décret. Depuis le 1^{er} mars 2021, ce paragraphe est en vigueur au Manitoba, au Yukon et au Nunavut.

Deuxièmement, il semble essentiel de former des partenariats solides entre les diverses organisations offrant une formation linguistique, afin d'élargir davantage la portée de l'Initiative, à la fois géographiquement et parmi tous les groupes de professionnels qui doivent travailler dans les deux langues officielles. Ces partenariats permettent aussi de garantir la viabilité des services offerts.

4.2.4 Comité consultatif et Groupe de travail fédéral-provincial-territorial

Le Comité consultatif et le Groupe de travail FPT sont des entités qui ont fait leurs preuves, en permettant de renforcer la collaboration entre les intervenants clés. En facilitant les interactions entre ces deux groupes, on améliorerait également leur travail respectif.

Le Comité consultatif et le Groupe de travail FPT sont considérés comme des forums très pertinents pour promouvoir la coordination, l'échange d'information et l'élaboration de priorités. Comme on l'a mentionné tout au long du présent rapport, pour améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles, il faut faire appel à une multitude d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Le Comité consultatif et le Groupe de travail FPT sont les seuls outils permettant à ces intervenants de se rencontrer périodiquement et de discuter d'enjeux ou de problèmes pertinents.

Les observations issues de l'évaluation indiquent que, même s'il est intéressant de permettre à chaque groupe de se rencontrer indépendamment, il serait désirable d'explorer la possibilité de collaborations accrues entre les deux groupes. Concrètement, cela signifie que les représentants gouvernementaux du Groupe de travail FPT pourraient participer, lorsque c'est pertinent, à une partie de la réunion du Comité consultatif, et vice versa. Cela favoriserait une plus grande transparence de la stratégie globale visant à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles, ainsi que l'opportunité de faire émerger une vision commune de tous les intervenants clés.

D'autres améliorations ont été suggérées lors des entrevues; elles sont résumées ci-après :

- Une fois que la pandémie sera presque terminée, l'objectif consisterait à tenir deux réunions par an, dont une en personne. L'expérience de la pandémie a confirmé qu'on peut bel et bien organiser des réunions par vidéoconférence. Néanmoins, il est tout aussi important de tenir des réunions en personne, car elles permettent d'avoir des discussions beaucoup plus constructives et de faire du réseautage.
- Lors de chaque réunion, il faudrait prévoir assez de temps pour les discussions et, le cas échéant, pour des travaux en petits groupes. Diverses présentations peuvent être utiles, mais il faut absolument que les réunions demeurent interactives et favorisent les conversations et le dialogue.
- Le Comité consultatif devrait veiller à ce que de nouveaux participants soient ajoutés afin de refléter les besoins et les priorités de divers groupes de bénéficiaires potentiels des activités financées par l'Initiative. Les personnes interviewées ont notamment mentionné les organisations qui aident les collectivités plus éloignées, les personnes privées de leurs droits, les communautés racisées, les nouveaux immigrants, ou les membres de la communauté LGBTQ2. Leurs représentants pourraient participer à titre d'invités ou de membres permanents, selon le cas.

4.3 Conception et exécution

4.3.1 Stratégie de mesure du rendement

En règle générale, les intervenants sont satisfaits des exigences actuelles en matière de production de rapports, et de la variété d'information et de données fournies à propos des activités financées.

Au moment de l'évaluation, le MJ était à même de documenter les activités entreprises avec le soutien de l'Initiative. En particulier, le Ministère recevait des rapports d'activités annuels des organisations financées, et pouvait produire des rapports annuels d'allocation à partir de son système de gestion des subventions et contributions. En s'appuyant sur cette information et sur d'autres sources de données au besoin, le MJ publie également un bilan annuel sur les langues officielles dans la section de son site Web intitulée Justice en langues officielles¹². Le Bulletin Justice en langues officielles et le Plan d'action ministériel sur les langues officielles (2017-2022) sont d'autres documents qui rendent compte d'activités financées ou décrivent le contexte plus global dans lequel l'Initiative est gérée au Ministère. Il faut préciser que cette information a constitué un apport essentiel dans le cadre du processus d'évaluation.

Durant les entrevues, les représentants du MJ et des organisations financées se sont dits satisfaits du processus et des exigences actuelles de production de rapports. Ils ont mentionné que le modèle de rapport avait été modifié durant la période couverte par l'évaluation, ce qui a généré un processus plus simple et plus efficace.

Les entrevues ont également révélé qu'on pourrait faire plus de choses avec l'information contenue dans les rapports d'activités annuels, afin de mieux comprendre les résultats obtenus grâce à l'Initiative. Un examen d'un échantillon de ces rapports l'a confirmé. Ils contiennent des renseignements assez détaillés qu'on pourrait regrouper pour produire à la fois une analyse qualitative et quantitative des résultats obtenus.

4.3.2 Considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Le MJ a intégré les considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) à la gestion courante de l'Initiative. À cette fin, il a mené une ACS+ et a demandé aux intervenants clés d'examiner ces trois considérations plus en détail.

Il existe un lien clair entre la nature des activités financées par l'Initiative et les considérations en matière d'EDI. Quand on cherche à faciliter l'accès à la justice, notamment dans les deux langues officielles, on veut s'assurer que le système de justice sert équitablement tous les Canadiens, quel que soit leur profil identitaire. Comme l'a fait observer la très honorable Beverley McLachlin, ancienne juge en chef du Canada, « Même le système de justice le plus avancé du monde constitue un échec s'il ne permet pas aux citoyens d'obtenir justice.¹³ »

¹² Justice en langues officielles: <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/franc/index.html>.

¹³ Commissariat aux langues officielles. (2013). *L'accès à la justice dans les deux langues officielles : Améliorer la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures*. <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes/2013/lacces-a-justice-deux-langues-officielle-ameliorer-capacite-bilingue-magistrature-cours>.

Pour intégrer les considérations en matière de l'EDI à la gestion d'un programme comme l'Initiative, il faut une planification, un suivi et des ajustements minutieux, et l'application de l'ACS+ facilite une meilleure intégration de ces considérations. Il s'agit d'un outil analytique utilisé pour évaluer les répercussions possibles des politiques, des programmes, des services et des initiatives sur les divers groupes comportant un éventail de facteurs identitaires qui se recoupent. Une fois qu'une analyse a été effectuée, il incombe aux gestionnaires de programme d'examiner les renseignements qui ont été recueillis et de décider de la meilleure marche à suivre. L'ACS+ peut donc faciliter l'élaboration d'une stratégie axée sur l'EDI.

Les observations issues de l'évaluation confirment que les considérations en matière d'EDI ont été intégrées à la gestion de l'Initiative.

En 2016, le gouvernement fédéral a publié sa *Politique sur les résultats* et sa *Directive sur les résultats* qui prévoyait, lorsque c'était pertinent, l'intégration de considérations liées notamment à l'analyse comparative entre les sexes et aux langues officielles aux politiques pangouvernementales pour la gestion de tous les programmes. Pour procéder conformément à cette exigence, le groupe de gestionnaires responsables de l'Initiative a effectué une première ACS+, afin de mieux comprendre comment une telle analyse pourrait s'appliquer à l'Initiative, et de définir quelques mesures de suivi.

Cette ACS+ initiale a produit de précieuses informations, tout en permettant de déterminer les lacunes en matière de données. En particulier, les rapports relatifs aux activités financées par l'Initiative ne recueillent pas systématiquement les données sur l'identité des participants aux projets dans le cadre des volets Information et Formation. Par ailleurs, aucune donnée n'a permis de mieux comprendre la diversité au sein du bassin de bénéficiaires potentiels des activités financées par l'Initiative. Il faut cependant mentionner que de telles lacunes sont à prévoir. On ne recueille généralement pas ce genre de données, et les personnes participant aux activités du programme fournissent toujours cette information volontairement. C'est pour cette raison que l'ACS+ est considérée comme un processus continu. L'objectif visé ne consiste pas à définir parfaitement le profil identitaire des bénéficiaires existants ou potentiels du programme, mais plutôt à améliorer constamment l'information existante et à utiliser toutes les données disponibles pour éclairer de façon raisonnable le processus décisionnel.

Les observations issues de l'évaluation indiquent que le MJ a demandé au Comité consultatif d'examiner de quelle façon on pourrait intégrer davantage les considérations en matière d'EDI aux activités financées et, comme le décrit la section 0 du présent rapport, le financement a été alloué à diverses organisations qui ciblent spécifiquement les communautés et les personnes traditionnellement privées de leurs droits ou plus difficiles à atteindre. Le Ministère entend continuer à chercher des moyens de mieux intégrer les considérations en matière de l'EDI.

Par ailleurs, les organisations financées répondent à cet appel à une intégration plus systématique des considérations en matière de l'EDI. Par exemple, en 2019, l'AJEFO a adopté la *Politique sur la diversité et l'inclusion*. Cette politique interne s'applique à l'ensemble des employés, membres du conseil d'administration, bénévoles et membres de l'organisation. Elle guide l'ensemble de la planification stratégique de l'Association, ainsi que la mise en œuvre de ses programmes et activités. Elle a pour objectif premier de garantir que toute personne, quel que soit son profil identitaire, est pleinement intégrée et valorisée. Dans l'esprit de ses travaux axés sur la diversité et l'inclusion, l'Association collabore avec une grande variété d'organisations, dont celles qui participent à la Roundtable of Diversity Associations, supervisée par la Toronto Lawyers Association, qui comprend un grand nombre d'autres associations représentant des avocats arabes, noirs, musulmans, somaliens et autochtones, entre autres.

4.4 Efficience

4.4.1 Processus d'allocation des fonds

Une majorité de gens appuient le processus actuel d'allocation des fonds, y compris le financement pluriannuel offert, le cas échéant.

Tous les intervenants issus du MJ et des organisations financées sont généralement satisfaits du processus actuel d'allocation des fonds. Le processus de demande, l'examen des demandes et l'allocation des fonds sont tous jugés efficaces.

Les répondants sont particulièrement favorables au financement pluriannuel, car cette approche offre plus de stabilité et facilite la mise en œuvre des activités financées. Puisqu'un grand nombre des bénéficiaires du financement collaborent depuis longtemps avec l'Initiative, cette approche semble tout à fait adaptée. De plus, on a suggéré que, dans la mesure du possible, on alloue le financement sur une base quinquennale, dans l'esprit du *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement fédéral. Autre suggestion : mettre en œuvre un processus accéléré de renouvellement des projets lorsque l'activité financée subit peu de changements ou n'en subit aucun.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusions

L'Initiative constitue le principal outil permettant au MJ de favoriser l'accès à la justice dans les deux langues officielles. La structure actuelle du programme, qui comprend un volet Information et un volet Formation, en plus du financement de base, convient à l'objectif visé, à savoir garantir que tous les Canadiens membres des CLOSM aient accès à l'information relative à leurs droits et responsabilités dans la langue officielle de leur choix, et que le système de justice ait la capacité institutionnelle d'offrir des services dans les deux langues officielles. Par ailleurs, l'Initiative s'est révélée suffisamment souple pour s'adapter aux besoins des CLOSM et des intervenants du système de justice.

Les observations issues des projets et des activités qui étaient en cours durant la période d'évaluation ont permis d'évaluer les progrès réalisés depuis la création de l'Initiative, en 2003. Comme l'illustre le présent rapport, le programme a considérablement évolué et a produit d'importants résultats, à savoir :

- Dans le cadre du volet Information, l'Initiative a favorisé l'élaboration d'un grand nombre d'outils pertinents, et elle finance une grande variété d'organisations qui informent les membres des CLOSM à propos de leurs droits et obligations, à l'aide de diverses stratégies adaptées aux groupes ciblés. Durant la période d'évaluation, les considérations en matière d'EDI ont été plus systématiquement intégrées à la gestion de l'Initiative; cela a notamment été le cas d'une ACS+, qui s'est révélée particulièrement pertinente pour le volet Information de l'Initiative.
- Dans le cadre du volet Formation, l'aide offerte depuis 2008 a donné lieu à un cadre institutionnel solide qui facilite une évaluation systématique des besoins en formation, l'élaboration des outils de formation requis, l'exécution des activités de formation, l'évaluation

de la capacité linguistique des participants, et l'organisation d'activités de suivi visant à maintenir les aptitudes linguistiques acquises. Il faut continuer d'élargir les partenariats entre tous les intervenants offrant de la formation, afin que toutes les activités atteignent leur plein potentiel. L'apparition de nouveaux droits linguistiques dans le domaine du droit de la famille nécessitera la mise en place de nouvelles stratégies de formation à l'appui de leur mise en œuvre.

- Le financement de base crée la stabilité nécessaire parmi les organisations bénéficiaires, ce qui leur permet de s'acquitter plus adéquatement de leur mandat et d'entreprendre des projets.

Pour faciliter la gestion continue de l'Initiative, le Comité consultatif et le Groupe de travail FPT sont considérés comme de précieuses plateformes favorisant le dialogue, l'échange d'information et la gestion des nouvelles priorités. En explorant de nouvelles possibilités de collaboration aux deux groupes, on pourrait les rendre encore plus efficaces.

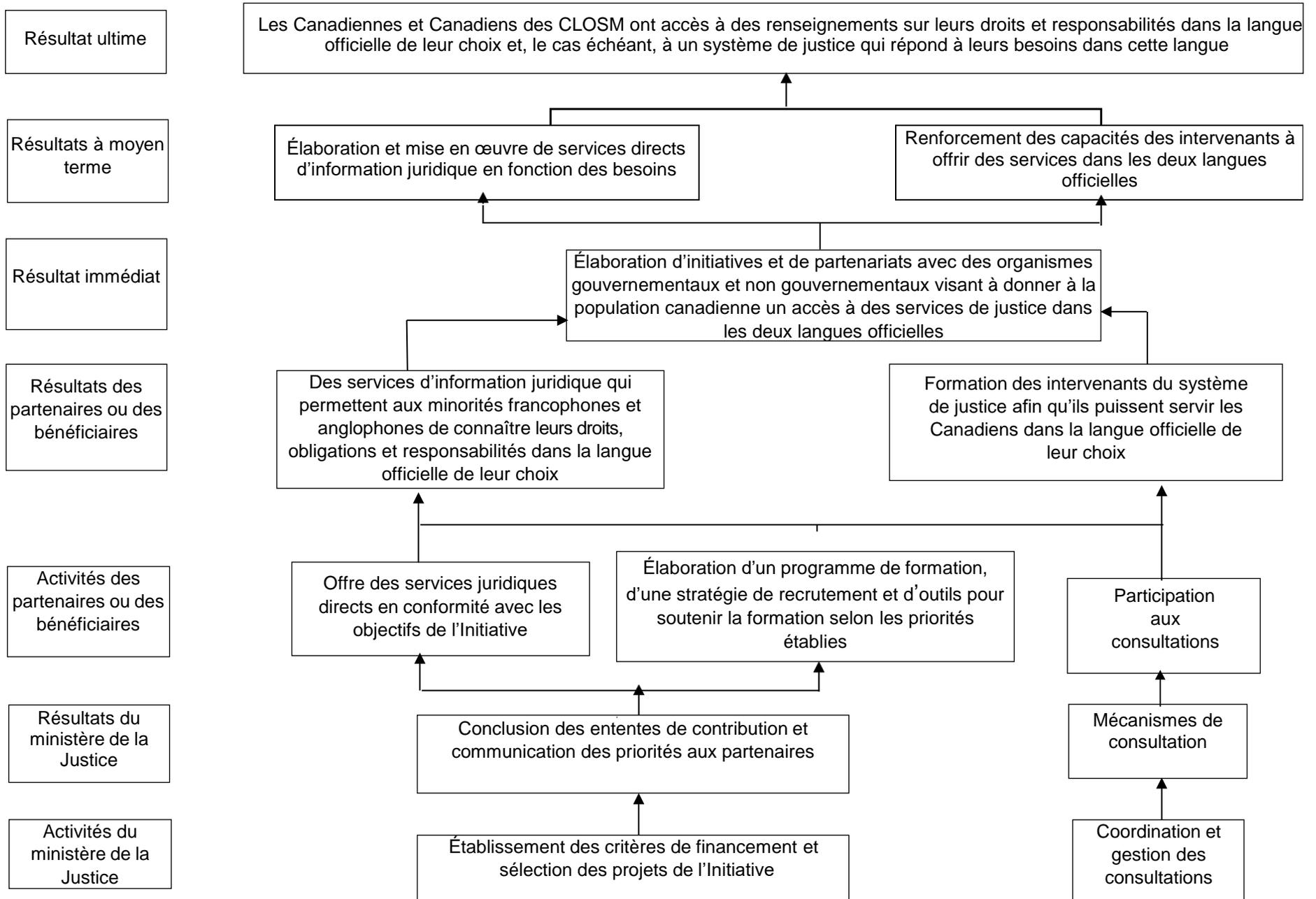
La gestion globale du programme s'est révélée efficace. L'allocation des fonds et les exigences en matière de production de rapports sont aussi jugées efficaces. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de l'Initiative, on intègre les considérations en matière d'EDI, et l'évaluation a créé la possibilité d'améliorer encore l'ACS+.

5.2 Recommandations

En se basant sur les constatations décrites dans ce rapport, les recommandations suivantes sont émises :

- 1) Dans le but de joindre le plus grand nombre de personnes et de collectivités qui pourraient bénéficier des activités financées par l'Initiative, y compris les plus isolées ou marginalisées, la Direction générale des programmes, en collaboration avec la Direction des langues officielles, devrait favoriser la participation d'une plus grande diversité d'organismes dans le cadre du pilier Information.
- 2) Afin de maximiser la contribution du Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles et du Groupe de travail FPT, la Direction des langues officielles devrait envisager la possibilité que chacun tienne deux réunions par année, dont une en personne (lorsque possible), et trouver des occasions de collaboration directe pour les deux entités, au besoin.
- 3) Pour intégrer davantage les considérations liées à l'EDI dans la gestion continue de l'Initiative, la Direction générale des programmes, en collaboration avec la Direction des langues officielles, devrait explorer de nouvelles sources de données pouvant appuyer ses efforts constants pour la réalisation de l'ACS+.

Annexe A : Modèle logique



Annexe B : Les enjeux et questions d'évaluation

Pertinence

1. Dans quelle mesure l'Initiative offre-t-elle les politiques et les programmes les plus appropriés pour permettre au MJ d'atteindre son objectif, soit de faciliter l'accès à la justice dans les deux langues officielles?
2. Dans quelle mesure l'Initiative répond-elle aux besoins des intervenants qui cherchent à faciliter l'accès à la justice dans les deux langues officielles?

Efficacité

3. Comment l'Initiative a-t-elle permis aux membres des CLOSM d'accéder à l'information juridique relative à leurs droits, obligations et responsabilités? Le cas échéant, quels facteurs ont facilité ou entravé l'obtention de ces résultats?
4. Comment l'Initiative a-t-elle renforcé la capacité du système de justice à servir les Canadiens dans les deux langues officielles? Le cas échéant, quels facteurs ont facilité ou entravé l'obtention de ces résultats?
5. Dans quelle mesure le Comité consultatif et le Groupe de travail FPT ont-ils facilité la mise en œuvre de l'Initiative?

Conception et exécution

6. Dans quelle mesure les résultats obtenus par l'Initiative ont-ils été adéquatement documentés? Est-ce que les outils utilisés pour mesurer ces résultats sont adéquats?
7. En quoi la mise en œuvre des activités liées à l'Initiative a-t-elle satisfait aux exigences de l'ACS+, énoncées dans la *Directive sur les résultats*?

Efficiences

8. L'actuel processus d'allocation de l'aide financière offerte par l'Initiative est-il efficient? S'il y a lieu, quels changements faudrait-il apporter pour en accroître l'efficacité?
9. La méthode actuelle d'allocation du financement est-elle la plus efficace pour atteindre les objectifs visés par l'Initiative? Le cas échéant, quels changements permettraient d'accroître l'efficacité de l'Initiative?

Annexe C : Résumés des études de cas

ÉTUDE DE CAS : ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES COLLECTIVITÉS MAL DESSERVIES

Objectif

Cette étude de cas avait pour but d'examiner dans quelle mesure l'Initiative avait réussi à joindre des personnes et collectivités traditionnellement marginalisées pour les aider à répondre à leurs besoins et à relever leurs défis dans le domaine de la justice. L'étude de cas portait sur quatre organismes financés par l'Initiative :

- Le Centre de justice de proximité Côte-Nord
- À deux mains
- L'Auberge francophone
- L'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO)

Contexte stratégique

Il est bien établi que de nombreuses personnes au Canada font face à des défis et à des obstacles lorsqu'il s'agit d'accéder au système de justice et, de façon plus générale, à de l'information pertinente sur leurs droits et responsabilités. La Cour suprême du Canada a reconnu les préjugés et la discrimination systémiques qui existent dans le système de justice lui-même.

Étant donné que l'Initiative met particulièrement l'accent sur l'accès à la justice, il est important qu'elle rejoigne les personnes et les collectivités qui sont traditionnellement marginalisées et privées de leurs droits. Cette stratégie est conforme à l'exigence énoncée dans la Directive sur les résultats du gouvernement fédéral selon laquelle tous les programmes doivent tenir compte de l'ACS+ dans leur gestion continue.

Besoins visés

Il existe de multiples sous-groupes d'individus au sein de chaque communauté de langue officielle en situation minoritaire, y compris des personnes plus marginalisées et vulnérables, qui font face à des obstacles systémiques en raison d'un certain nombre de caractéristiques telles que le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la situation géographique, le revenu, la scolarité ou la race. Les activités entreprises par les organismes financés visés par cette étude de cas répondent à des besoins importants en matière d'accès à de l'information juridique et à du soutien juridique, particulièrement dans les domaines du droit de la famille (pensions alimentaires pour enfants, services de protection de l'enfance, séparation et divorce), de la violence familiale, du logement, du travail et de l'emploi, du droit successoral, du droit de l'immigration, et du droit pénal.

Afin de bien soutenir les personnes et les collectivités marginalisées, il faut également tenir compte des stratégies utilisées pour les rejoindre. Recourir aux services des organismes qui travaillent déjà étroitement auprès des personnes et collectivités marginalisées, et avec qui ils ont noué des liens de confiance, est considéré comme étant une pratique exemplaire.

Activités et constatations

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions négatives importantes sur la capacité des organismes financés de poursuivre leurs activités traditionnelles de sensibilisation, qui sont fortement axées sur les interactions en personne et la participation active. Cette approche continue d'être considérée comme étant la plus efficace pour fournir l'aide nécessaire sur des questions juridiques. Par conséquent, les organismes financés ont l'intention de reprendre de telles activités lorsque les directives de santé publique concernant la pandémie le permettront.

Entretemps, les organismes financés offrent des services et des séances en ligne à l'aide d'outils comme Zoom et Facebook, ainsi qu'à l'aide de médias comme les stations de radio communautaires, pour fournir de l'information et de l'aide juridiques. Compte tenu de ces activités et des commentaires reçus, les organismes financés continueront également d'élargir leurs services et la portée de ceux-ci dans ces domaines.

Dans le cas particulier de l'AJEFO, l'organisme a adopté une politique sur la diversité et l'inclusion qui s'applique à tous les employés, membres du conseil administration, bénévoles et membres de l'organisme, et qui oriente l'ensemble de la planification stratégique et la mise en œuvre de ses programmes et activités.

ÉTUDE DE CAS : FORMATION LINGUISTIQUE

Objectif

Cette étude de cas avait pour but d'examiner la gamme des activités financées qui offrent de la formation linguistique aux personnes occupant des postes dans le système de justice afin d'améliorer la capacité globale de celui-ci de fonctionner dans les deux langues officielles. L'étude de cas portait sur cinq organismes financés par l'Initiative :

- Juralingo
- Centre canadien de français juridique
- Réseau national de formation en justice (RNFJ)
- Ministère du Procureur général de l'Ontario
- KortoJura

Aperçu de l'écosystème

Pour garantir l'accès à la justice dans les deux langues officielles, il faut que les différents intervenants du système de justice, y compris les juges, les procureurs, les avocats de la défense, les travailleurs de soutien auprès des tribunaux, les agents de probation, les policiers et les autres professionnels connexes soient capables de communiquer en français et en anglais. Cette question est particulièrement cruciale compte tenu des dispositions linguistiques du Code criminel et de celles mises en œuvre dans la Loi sur le divorce. Bien qu'il y ait un certain nombre d'organismes au Canada qui offrent de la formation linguistique, très peu offrent une telle formation dans le contexte particulier du système de justice.

L'amélioration des compétences linguistiques des intervenants du système de justice nécessite l'élaboration d'outils de formation appropriés, la prestation de séances de formation, ainsi que l'évaluation des compétences acquises jusqu'à maintenant et de celles qui doivent être développées davantage.

Activités et constatations

Depuis sa création, l'Initiative finance diverses activités qui ont progressivement renforcé la capacité des intervenants du système de justice d'accéder à de la formation qui reflète précisément l'environnement juridique dans lequel ils travaillent. Au moment de la rédaction de l'étude de cas, les services suivants étaient offerts :

- Juralingo offrait tout particulièrement des séances d'immersion d'une semaine (habituellement offertes en personne, mais en ligne pendant la pandémie de COVID-19) pour les juges nommés par les provinces partout au Canada;
- Le Centre canadien de français juridique offrait de la formation à un plus grand nombre d'intervenants, y compris des juges, des procureurs, des avocats du secteur privé, des travailleurs de soutien auprès des tribunaux, et des policiers. Cette formation est offerte sur demande dans toutes les régions du pays.
- Le ministère du Procureur général de l'Ontario offrait de la formation aux procureurs, aux avocats de l'aide juridique, et aux policiers. Les participants viennent surtout de l'Ontario, mais des places sont également offertes aux résidents d'autres provinces et territoires.

- KortoJura permet aux intervenants du système de justice d'évaluer et de mesurer systématiquement leurs compétences linguistiques à l'aide d'outils d'évaluation qui reflètent l'environnement juridique dans lequel ils travaillent. L'évaluation peut servir au recrutement, à l'amélioration des stratégies de formation linguistique, ou à la confirmation du niveau de compétences linguistiques des individus.
- Enfin, le RNFJ donne l'occasion à tous les intervenants du système de justice qui participent à de la formation linguistique de coordonner leurs efforts.

L'Initiative a joué un rôle central dans l'offre élargie d'occasions de formation pour les intervenants du système de justice. À mesure que de nouveaux besoins apparaissent, ces intervenants ont l'occasion de coordonner leurs efforts et d'adapter leurs stratégies. En outre, pour maximiser les effets positifs et les résultats de ces efforts, une collaboration et une coordination étroites sont essentielles, en particulier par l'entremise du RNFJ. Enfin, les intervenants ont également la possibilité d'améliorer leur capacité à documenter les répercussions de leurs activités.

ÉTUDE DE CAS : ACCÈS À LA JUSTICE EN ANGLAIS AU QUÉBEC

Objectif

Cette étude de cas avait pour but d'examiner les diverses activités financées pour faciliter l'accès à la justice en anglais au Québec. Tout en tenant compte des divers projets financés dans la province, l'étude portait surtout sur les trois organismes suivants, lesquels reflètent toute la gamme des activités financées :

- Centre de justice de proximité Côte-Nord
- Éducaloi
- Quebec Community Groups Network (QCGN)

Aperçu de l'écosystème

Les personnes résidant au Québec ont le droit d'avoir accès à la justice tant en anglais qu'en français, qu'il s'agisse de droit civil, de droit administratif, de droit pénal ou de droit public. La communauté anglophone du Québec représente environ 12 % de la population totale de la province, et près de 60 % des anglophones du Québec habitent à Montréal, tandis que le reste d'entre eux se trouvent principalement dans les régions de la Montérégie, de Laval et de l'Outaouais. Pour garantir un accès adéquat à la justice en anglais, les principaux intervenants du système de justice doivent être en mesure de communiquer en anglais et en français, et les citoyens doivent pouvoir accéder à de l'information juridique dans les deux langues. C'est donc dire qu'une terminologie juridique, tout particulièrement en droit civil (d'abord créée en français), doit être établie en anglais. De plus, des activités de formation linguistique, d'information et de sensibilisation pertinentes doivent se tenir en anglais partout dans la province de manière à bien répondre aux besoins des diverses collectivités desservies, y compris les collectivités sous-représentées ou marginalisées.

Même si l'Initiative a appuyé certaines activités de formation, tout particulièrement à l'intention des juges provinciaux, la majeure partie des fonds investis dans la province a été affectée à la diffusion d'information juridique (à la fois pour la création des outils de formation et pour la prestation d'activités de communication de l'information).

Activités et résultats

Les organismes financés visés par l'étude de cas ont entrepris les activités suivantes :

- Éducaloi joue un rôle de premier plan dans la création de matériel qui sert à promouvoir de meilleures connaissances juridiques au sein des communautés anglophones en situation minoritaire. Pour ce faire, l'organisme offre des ateliers, élabore des guides, et rédige des chroniques et des articles sur l'actualité qui portent sur différents sujets juridiques. Au cours des dernières années, les activités entreprises par Éducaloi s'adressaient plus particulièrement aux personnes âgées, aux minorités raciales et aux nouveaux arrivants. Le matériel créé par Éducaloi est utilisé par divers organismes communautaires, comme le Centre de justice de proximité Côte-Nord.
- Ce Centre est un ajout relativement récent à la liste des organismes financés par l'Initiative. La force de cet organisme réside dans sa capacité à desservir des communautés plus isolées de la Côte-Nord, notamment un certain nombre de communautés anglophones en situation minoritaire bien établies, et des communautés autochtones qui utilisent l'anglais comme leur

principale langue non autochtone pour communiquer, le cas échéant. L'organisme offre des ateliers et des webinaires (surtout pendant la pandémie de COVID-19) afin de sensibiliser la population sur des sujets juridiques pertinents et de nouer des liens avec d'autres prestataires de services au besoin.

- Afin d'avoir une vision et une compréhension globales des besoins en matière de services et d'information juridiques en anglais, l'Initiative fournit du financement au QCGN. Grâce à ce soutien, cet organisme a entrepris une évaluation des besoins et a organisé des forums pour permettre aux intervenants de coordonner leurs efforts et de planifier des projets pour répondre à de nouveaux besoins. Le QCGN favorise une approche axée sur les citoyens pour répondre au besoin d'accès à la justice en anglais au Québec. Il utilise également le financement fourni par l'Initiative pour documenter plus systématiquement les besoins des collectivités de façon continue.